3 - ENVELOPPE EXTERIEURE

Activité 31 - COUVERTURE

310 : Couverture en tuiles à emboîtement ou à glissement
311 : Couverture en tuiles canal
312 : Couverture en tuiles plates
313 : Couverture en ardoises
314 : Travaux accessoires de couverture
315 : Couverture en métaux : sauf plomb
316 : Couverture en plomb
317 : Couverture en bardeaux bitumés ou matériaux régionaux,
318 : Couverture en plaques nervurées ou ondulées
L'activité permet la mise en oeuvre pour les qualifications concernées des procédés d?isolation des toitures par l'extérieur de type "sarking", caissons chevronnés, panneaux sandwichs, ainsi que la pose de fenêtres de toit et de lucarnes.
L'activité de couverture comprend la réalisation des travaux complémentaires tels ceux de zinguerie (des conduits de lumière, des panneaux solaires thermiques, des panneaux photovoltaïques à l'exclusion des raccordements électriques, etc.) et l'étanchéité sous toiture éventuelle nécessitée par l'emploi de certains matériaux ou par des conditions particulières de mise en oeuvre ainsi que le raccordement au droit des pénétrations dans la couverture (souches de cheminées, conduits de fumées, conduits de ventilation, potelets, supports de châssis, etc.).
L'activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires énumérés ci-dessous, concernent toutes les qualifications, à l'exclusion des qualifications 3141, 3142, 3143 et 3154 :
- revêtements verticaux et bardages dans le matériau considéré,
- fourniture et pose de matériaux et procédés contribuant à l'isolation thermique,
- éléments de charpente non assemblés,
- ravalement et réfection des souches hors combles, suivant les usages locaux,
- éléments accessoires en PVC,
- fourniture et pose de paratonnerres.

Spécialité 315 - COUVERTURES EN MÉTAUX : SAUF PLOMB

Qualification 3152 - Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)

Réalisation de travaux de couvertures en métaux sauf plomb.
L'entreprise peut exécuter les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité de technicité courante (à partir de feutres bitumés ou chapes souples, collés pour la mise hors d'eau de bâtiments), leur importance étant limitée à 150 m2 par chantier.
Mention "RGE" possible